Nations Unies E/cn.6/2016/NGO/108



Conseil économique et social

Distr. générale 9 novembre 2015 Français Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI° siècle »

> Déclaration présentée par Ilitha Labantu, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

^{*} La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.





Déclaration

« Tant que les femmes sont sous l'emprise de la pauvreté et qu'elles sont déconsidérées, les droits fondamentaux ne seront qu'une coquille vide. Tant que des façons obsolètes de penser empêchent les femmes de contribuer de manière significative à la société, les progrès demeureront lents. Une nation qui continue de dénier à la moitié de sa population un rôle égal est vouée à l'échec » Nelson Mandela.

Ilitha Labantu joint sa voix à celles de ceux qui sont préoccupés par le fait que des femmes et des organisations féminines sont tenues à l'écart des accords et des engagements relatifs aux objectifs de développement durable et par le calendrier arrêté pour atteindre l'objectif 5 consistant à « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ». Ilitha Labantu estime que pour qu'il soit véritablement porteur de changement, le programme de développement pour l'après-2015 doit transformer la vie des femmes et des filles – et les structures qui perpétuent la discrimination fondée sur le sexe – et leur permettre de réaliser tout leur potentiel, notamment pour celles qui vivent sous le seuil de pauvreté. Pour arriver à une véritable égalité entre les sexes, à l'autonomisation des femmes et des filles et à la concrétisation des droits fondamentaux, nous devons tous – hommes et garçons – nous engager à mettre fin à la discrimination, à la violence et aux clichés, et à éliminer les injustices. Nous devons également veiller au démantèlement de toutes les barrières juridiques, sociales et économiques qui empêchent les femmes et les filles de s'émanciper.

Depuis l'intégration d'une démarche antisexiste, en 1995, comme stratégie cruciale pour arriver à l'égalité entre les sexes, des instances intergouvernementales telles que l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission de la condition de la femme, se sont employées à intégrer la perspective de genre dans toutes leurs politiques. Il est de plus en plus reconnu, au niveau des politiques, que l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation de ces dernières sont indispensables à la réalisation de tous les objectifs de développement; c'est pourquoi cette problématique est intersectorielle par définition et est essentielle pour réaliser des progrès dans tous les autres domaines et sur toutes les autres questions. La consécration de la problématique de genre, en tant que stratégie centrale du Plan d'action de 1995, a été un jalon important car elle a orienté l'attention vers la question de l'égalité et de l'autonomisation des femmes dans tous les secteurs.

L'objectif 5 a l'ambition de transformer les relations inégales de pouvoir (entre les hommes et les femmes) et de lever les obstacles structurels qui entravent les progrès en la matière. Pour y arriver, il faut que l'objectif 5 soit concrétisé de façon effective et intégrale. Il s'agit là de l'un des problèmes qui s'étaient dressés devant les objectifs du Millénaire pour le développement. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies devrait focaliser ses efforts sur la réalisation effective des objectifs de développement durable dans tous les domaines et nous félicitons l'agence pour avoir reconnu l'importance de cette question que l'objectif 17, consacré au renforcement de la mise en œuvre, décline clairement.

L'Afrique du Sud figure parmi les États Membres qui n'ont pas atteint ces objectifs dans les délais arrêtés en 2000. Ce qui est encore plus déplorable est le fait que l'Afrique du Sud n'est pas mieux classée parmi les autres pays africains en développement. La mise en œuvre retardée ou entravée des stratégies, des

2/4 15-22014

mécanismes et des politiques conçus pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement est, à notre avis, due à l'absence d'une action coordonnée.

Pour Ilitha Labantu, le parti pris sexiste et la discrimination ciblant les femmes constituent encore une force négative puissante en Afrique du Sud et ailleurs dans le monde. A l'instar de beaucoup d'autres pays, l'Afrique du Sud a accompli des progrès appréciables dans la recherche de l'égalité de genre mais la lutte en faveur de l'émancipation des femmes se poursuit surtout parce que la violence exercée contre les femmes est une pratique quotidienne même si l'influence des femmes, leur dur labeur et leur persévérance constituent l'assise solide de la structure familiale et de son épanouissement.

Notre organisation estime que la santé maternelle est une question lancinante qui appelle une attention urgente. Les objectifs de développement durable accordent peu de place aux droits à la santé sexuelle et reproductive, la conséquence étant que le droit des femmes de choisir leur santé sexuelle et reproductive ne bénéficie pas de toute l'attention méritée. Cette situation fait courir aux femmes plus de risques de contracter des maladies incurables, les expose à un risque élevé de VIH et de sida et à des grossesses non planifiées et non désirées. Les grossesses précoces nécessitent toute l'attention car elles sont préjudiciables à l'autonomisation des filles et leur font courir des risques de complications, voire d'issue fatale. En outre, elles augmentent les risques de mortalité infantile et de problèmes de santé pour les mères.

Les jeunes du monde entier, qu'ils soient homosexuels, bisexuels, lesbiennes, transgenre ou qu'ils soient handicapés, ont besoin d'une éducation intégrale afin de mieux connaître leur propre sexualité. Nous devons également nous occuper des fléaux que sont le viol et le féminicide qui résultent d'une compréhension fausse de la sexualité et du genre. Il est temps de débattre du droit de mettre un terme aux grossesses non désirées et de mettre fin aux stéréotypes qui augmentent les avortements risqués et illégaux.

Ilitha Labantu avertit que l'exclusion des femmes et la violence exercée contre elles sont de nature à entraver la réalisation des objectifs de développement durable. Il importe de rappeler que les femmes et les filles en Afrique du Sud, et dans le reste du monde, sont victimes de violations graves et répétées de leurs droits fondamentaux, notamment avec la hausse de la violence ciblant les femmes et les enfants. Les femmes sont sous-représentées et continuent de subir la violence dans les sphères politique et économique. C'est pourquoi il importe de se positionner résolument en faveur des droits fondamentaux universels. Nous lançons un appel à tous les États et à tous les dirigeants afin qu'ils se positionnent en faveur des droits fondamentaux des femmes et des filles, quotidiennement, et qu'ils contribuent véritablement aux initiatives et aux programmes d'autonomisation de celles-ci.

Ni la religion ni les traditions culturelles ne peuvent être invoquées pour priver les filles et les femmes du développement et leur refuser l'autonomie. Nous estimons que la violence faite aux femmes et aux filles est un défi qui interpelle l'ensemble de la communauté humaine et que la violence domestique et sexuelle réduit les chances d'émancipation et de développement des femmes et des filles ou les entrave.

Pour mettre un terme à la violence contre les femmes et les filles il faut abolir les pratiques traditionnelles néfastes (ex.: mariages précoces et forcés), les lois foncières coutumières, ne plus accepter que les biens financiers et autres soient

15-22014 3/4

détenus par les hommes exclusivement, permettre aux veuves de prendre part aux activités sociales après le décès de leur mari et mettre un terme à d'autres pratiques favorables aux hommes mais préjudiciables aux femmes.

Pour que les femmes et les filles soient protégées de toutes formes de discrimination et qu'elles bénéficient de toutes les chances d'émancipation économique, l'Afrique du Sud doit faire sienne cette devise d'Oliver Tambo, le Héros de notre Combat: « Le changement en faveur des femmes doit être l'affaire de tous » et

- Réviser les politiques et les législations afin de renforcer la promotion des droits des femmes et de leur garantir la pleine participation dans la mise en œuvre du programme de développement durable.
- S'assurer que la violence faite aux femmes et aux filles, quelles qu'en soient les formes, y compris la violence conjugale, les pratiques culturelles et traditionnelles néfastes, la violence sexuelle, le mariage précoce et forcé, le viol individuel ou collectif, le féminicide et la violence sexiste, comme mécanismes de coercition, est combattue à l'échelle nationale d'une façon coordonnée qui promeut la documentation systématique, la prévention et l'élimination de ce fléau.
- Garantir aux femmes et aux filles l'accès total à une éducation de qualité et s'assurer de la mise en place de mécanismes leur permettant de poursuivre leurs études secondaires et universitaires.
- Promouvoir et accorder aux organisations de femmes de communauté et aux organisations de la société civile un accès direct et durable aux financements afin de favoriser l'autonomisation des femmes et son agencement avec le développement durable.
- Assurer aux femmes l'accès entier et égal à l'emploi productif et décent avec un salaire égal pour un travail égal et favoriser sur le lieu de travail une culture positive, sachant que l'emploi est à prédominance masculine et que la distribution des salaires profite encore fortement aux hommes.
- Identifier et adopter des mécanismes pour habiliter les femmes à surmonter les difficultés qu'elles rencontrent lorsqu'elles cherchent à créer des entreprises ou à les renforcer en mettant à leur disposition des technologies de l'information et de la communication favorisant leur habilitation.
- Veiller à ce que les femmes jouissent de droits égaux aux ressources économiques et aux services de santé, ainsi que leur accès au foncier; et s'assurer de la disponibilité de données ventilées par sexe et d'allocations budgétaires sensibles à la question du genre.

Ilitha Labantu est une organisation à but non lucratif, offrant des services sociaux, accréditée auprès du Conseil économique et social. Notre organisation a été créée en 1989, durant le régime de l'apartheid, et fournit des services et de l'assistance aux femmes et aux enfants depuis 26 ans. Elle continue de fournir des services professionnels et juridiques aux femmes des townships dans la langue qu'elles comprennent. Ilitha Labantu est constituée de quatre départements, à savoir: département clinique; département des politiques, du plaidoyer et du lobbying; département de sensibilisation, d'éducation et de formation; et le Programme global de sécurité alimentaire et de nutrition.

4/4 15-22014